

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **12 octobre 2009**

Décision n° **B-2009-1179**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 40, rue Courteline angle 52, rue des Antonins et appartenant à l'OPH de Villeurbanne

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 14 octobre 2009

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Frih, M. Rivalta.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Barge, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Sécheresse (pouvoir à Mme Gelas), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Blein, Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Philip, Charles, Vesco, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 12 octobre 2009****Décision n° B-2009-1179**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 40, rue Courteline angle 52, rue des Antonins et appartenant à l'OPH de Villeurbanne**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de la réalisation des travaux nécessaires à l'alignement au regard du 52, rue des Antonins angle 40, rue Courteline à Villeurbanne, une parcelle de terrain nu d'une superficie totale de 93 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 355 de la section BB appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) de Villeurbanne.

Aux termes du projet d'acte qui est proposé au Bureau, l'OPAC de Villeurbanne céderait le bien en cause libre de toute location ou occupation, à titre gratuit, conformément au permis de construire n° 069 266 05 0160 du 23 juin 2006 ;

Vu ledit projet d'acte ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le projet d'acte qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située au regard du 52, rue des Antonins angle 40, rue Courteline à Villeurbanne et appartenant à l'OPH de Villeurbanne.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1627 le 12 janvier 2009, pour le somme de 1 000 000 €.

**4° - Cette acquisition** gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : exercice 2009 - compte 132 800 - fonction 822.

**5° - Le montant** à payer en 2009 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 800 € pour les frais d'actes notariés et de 121,67 € pour le document d'arpentage.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 octobre 2009.**